



Assemblée générale

AG/PAL/1180

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**
330^e séance – matin

LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN ÉLIT SON BUREAU ET ADOPTE SON PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2011

Ban Ki-moon exhorte Israël à geler toutes ses activités de colonisation pour ramener les parties aux négociations et parvenir à un accord historique

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a adopté, ce matin, son programme de travail pour 2011¹ et élu son nouveau Bureau avant d'accréditer quatre organisations de la société civile². Procédant au renouvellement de son Bureau, le Comité a élu M. Abdou Salam Diallo, Représentant permanent du Sénégal, Président du Comité. M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan et M. Pedro Núñez Mosquera, Représentant permanent de Cuba ont été élus Vice-Présidents, alors que M. Saviour F. Borg, Représentant permanent de Malte l'était en tant que Rapporteur.

Cette réunion a été l'occasion pour l'ensemble des intervenants, dont le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, de dire que la poursuite des constructions de colonies de peuplement demeurait le principal obstacle à la reprise des négociations. Outre les constructions illégales, les intervenants ont dénoncé les punitions collectives, l'usage disproportionné de la force dont font preuve les forces israéliennes contre les Palestiniens, l'embargo imposé à Gaza et les autres entraves à la vie quotidienne des populations civiles palestiniennes, y compris dans le domaine vital de la santé. Ils ont exhorté Israël à libérer les prisonniers politiques palestiniens en précisant que la première réunion internationale sur la question des prisonniers politiques se tiendra au Caire les 7 et 8 février 2011.

Dans une déclaration liminaire, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, s'est dit vivement préoccupé par l'absence de progrès sur la voie de la paix entre Israéliens et Palestiniens. Il a déclaré que les constructions par Israël de colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, en estimant qu'elles sapent la confiance et préjugeaient du statut final de la Palestine qui ne devrait être défini qu'à travers des pourparlers directs entre les deux parties. Sur le même ton, il a déploré la poursuite des démolitions de maisons et d'expulsion des Palestiniens, avant d'exhorter Israël à geler toutes les activités de colonisation pour ramener les parties aux négociations et parvenir à un accord historique. Notant que l'Autorité palestinienne a avancé à pas de géant dans le renforcement de ses institutions et citant une étude encourageante de la Banque mondiale sur les capacités palestiniennes, le Secrétaire général a mis l'accent sur le droit des Palestiniens d'avoir un État palestinien indépendant, viable et vivant en sécurité dans des frontières sûres.

⁽¹⁾Contenu au document A/AC.183/2011/CRP.1

⁽²⁾La liste figure au document de travail 1

La date butoir, soutenue par le Quatuor sur le Moyen-Orient pour que les parties parviennent à un cadre d'accord final sur le statut permanent qui verrait naître l'État de la Palestine, sera atteinte dans huit mois, a rappelé Ban Ki-moon. « Nous ne pouvons donc plus perdre de temps », a souligné le Secrétaire général. Les Palestiniens ont droit à un État indépendant et viable vivant en paix avec Israël. De même, il ne doit y avoir l'ombre d'aucun doute concernant le droit d'Israël d'exister en paix et en sécurité dans des frontières sûres internationalement reconnues et d'être pleinement intégré dans la région, comme cela a été suggéré par l'Initiative arabe de paix. Nous devons trouver une voie pour que Jérusalem soit la capitale de deux États, a souligné M. Ban Ki-moon.

Présentant le programme de travail 2011 du Comité, son Président, M. Abdou Salam Diallo, du Sénégal, a souligné les priorités figurant à la section III de ce programme à savoir: atténuer la crise humanitaire qui affecte Gaza et stimuler le relèvement de l'économie palestinienne; appuyer les efforts palestiniens pour obtenir la reconnaissance internationale de l'État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967. Intervenant en sa qualité de Représentant permanent du Sénégal, M. Abdou Salam Diallo avait auparavant salué les efforts du Secrétaire général visant à promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien dont les plus importants se rattachent à l'exercice de son droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable. Après avoir fustigé la démolition par Israël de nombreuses habitations à Jérusalem-Est et l'expulsion de leurs propriétaires palestiniens, M. Diallo a estimé que la décision d'Israël d'inscrire le tombeau des patriarches (Al-Haram Al-Ibrahim) et celui de Rachel (Masjid Bilal) au patrimoine national d'Israël illustre la volonté israélienne d'effacer l'héritage multiconfessionnel de ces lieux saints communs aux trois religions révélées.

De son côté, l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations unies, M. Riyad Mansour, a espéré que « le Quatuor adoptera les décisions appropriées lors de sa réunion du 5 février, afin que nous puissions avant septembre 2011 déclarer l'indépendance de la Palestine ». Il a remercié les 107 pays qui ont, à ce jour, reconnu l'État de Palestine en jugeant qu'il serait utile de pouvoir franchir le cap des deux tiers des États Membres de l'Assemblée générale à l'été 2011 pour parvenir à la déclaration d'un État palestinien indépendant existant dans les frontières de 1967 au Moyen-Orient et ayant comme capitale Jérusalem-Est.

Présentant les faits nouveaux intervenus depuis la dernière réunion du 29 novembre 2010, le Président du Comité a rappelé que l'Administration américaine a renoncé à convaincre le Gouvernement israélien de renouveler le moratoire sur la construction dans les colonies juives le 7 décembre 2010, comme annoncé par le Département d'État. Le 9 décembre 2010, a-t-il précisé, le Président de l'Autorité palestinienne a déclaré que les dirigeants palestiniens ne reprendraient pas les négociations sur les questions liées au statut permanent tant qu'Israël poursuivrait ses activités de construction de colonies. Il a indiqué que l'organisation israélienne *Peace Now* a signalé, le 23 décembre, que les travaux de construction s'étaient accélérés dans les colonies de peuplement et qu'Israël avait lancé la construction de 1 700 logements. Le 31 décembre, *Peace Now* a appelé l'attention sur le budget d'Israël pour 2011-2012, en signalant que plus de 500 millions de dollars y étaient consacrés aux colonies de peuplement.

Pour la deuxième année consécutive, il n'y a eu aucun attentat-suicide anti-israélien, a précisé le Président du Comité, en notant une amélioration d'ensemble de la situation de violence, puisque 150 roquettes et 215 obus ont été tirés en 2010, contre 569 roquettes et 289 obus en 2009. Il a indiqué que par contre, selon un rapport de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) publié le 5 janvier 2011, 107 Palestiniens ont été tués par Israël en 2010, dont 10 enfants, 4 femmes et 2 prisonniers politiques. Selon le même rapport, le Gouvernement d'Israël aurait confisqué 4 826 dounams de terres palestiniennes, autorisé la construction de 16 479 logements en Cisjordanie –13 000 étant en cours d'édification–, démolit 145 maisons palestiniennes et 190 bâtiments divers (cabanes, fermes, citernes), et émis 1 334 ordres de démolitions de maisons palestiniennes.

Présentant les activités 2011 (Section IV du programme), le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a cité la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de la Palestine, qui doit se tenir les 7 et 8 février au Caire (Égypte) et dont les travaux seront axés sur le sort des prisonniers politiques palestiniens; la Réunion de l'ONU pour l'Amérique latine et les

Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui sera suivie par une manifestation d'entités de la société civile, et qui devrait se tenir en Uruguay; la Réunion internationale de l'ONU à l'appui du processus de paix israélo-palestinien, prévue au deuxième trimestre 2011 dans une capitale européenne; et le Séminaire de l'ONU sur l'assistance au peuple palestinien, qui prendra place cet été dans une capitale européenne.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera annoncée dans le Journal de l'ONU.

* ** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel